

Séance du Lundi 9 Février 2015

L'an deux mille quinze, le neuf Février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de L'Epine (Vendée), légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique CHANTOIN, Maire.

Présents : M. Dominique CHANTOIN, Maire – Mmes Roseline BARANGER, Mauricette RICHARD, MM. Jacques BOBIN, Hervé GALLAIS, Adjoint - Mmes Marie-France FRADET, Isabelle PEAUD, Sylvie THIBAUD, Marie-Ange CHAIGNEAU, Eliane FRIOUX, MM. Robert BURGAUDEAU, Michel ALLEMAND, Jean-Marie PALVADEAU (à partir de 17h05)

Ont donné procuration :

Mme Cathy GUERIN à Marie-Ange CHAIGNEAU
Mme Marie-Cécile GUERIN à Jean-Marie PALVADEAU (à partir de 17h05)
M. Patrick MONNIER à M. Robert BURGAUDEAU
M. Jean-Pierre BRUNET à Eliane FRIOUX
M. Bruno FOUASSON à Hervé GALLAIS (à partir de 17h02)
M. Yannick BOUTET à Roseline BARANGER

Le Maire ouvre la séance à 17h.

Madame Sylvie THIBAUD est nommée secrétaire de séance.

Entrée en séance de M. Hervé GALLAIS à 17h02.

I - Approbation du compte rendu du 14 Janvier 2015

Le compte rendu de la séance du 14 Janvier 2015, n'appelant pas d'observations, est approuvé à l'unanimité.

II – Finances

- 1) Proposition de validation d'une convention relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des enfants de la commune de L'Epine scolarisés à l'école St Philbert de Noirmoutier/ Notre Dame de La Guérinière

Entrée en séance de Jean-Marie PALVADEAU à 17h05

Monsieur Jean-Marie PALVADEAU attire l'attention des élus sur la nécessité de traiter avec attention les demandes de l'école publique de L'Epine pour une équité de traitement entre le privé et le public. Il s'étonne que la commune n'a pas été sollicitée depuis 2007 pour un séjour en classe de neige.

A sa connaissance, la municipalité n'a pas été sollicitée d'une telle demande en 2014. Monsieur le Maire rappelle qu'il entretient des bonnes relations avec l'école publique depuis son arrivé en mars 2014, que la municipalité a mis en place depuis la rentrée scolaire les rythmes scolaires et l'aide aux devoirs répondant ainsi aux attentes des parents d'élèves et enseignants. Il précise que toutes les demandes de la Directrice sont examinées avec attention et qu'elles sont satisfaites dans la mesure du possible par le biais d'une aide financière, une aide technique et qu'une maintenance informatique a été mise en place depuis janvier 2015.

Madame Marie-Ange CHAIGNEAU quitte la séance à 17h15.

Après avoir entendu les remarques des élus, et vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires en date du 9/02/15 sur les deux conventions de l'OGEC proposées au vote, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité**, décide de valider les deux conventions relatives à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des enfants de la commune de L'Epine scolarisés à l'école St Philbert de Noirmoutier et à l'école Notre Dame de La Guérinière, pour une durée de 5 ans, conformément aux documents présentés.

Entrée en séance de Madame Marie-Ange CHAIGNEAU à 17h17.

1) Tarifs portuaires : proposition de prix pour un 2^{ème} badge

Vu la délibération du 14 janvier 2015 fixant les tarifs complémentaires 2015 (douches, 1^{er} badge, ...), **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité**, décide de fixer les tarifs suivants :

- prix du deuxième badge à 20 €,
- prix du troisième badge et suivants : 30 €.

2) Proposition de tarif 2015 pour l'installation de spectacle de Guignol dans le jardin public de la Mairie

Vu la délibération du 10 Décembre 2014 fixant les tarifs communaux 2015 et notamment les droits de place, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité**, décide de fixer le tarif 2015 pour l'installation de spectacle de Guignol dans le jardin public de la Mairie à 60 € par jour et prend acte que les recettes seront encaissées dans la régie des droits de place.

III – Voirie – Urbanisme - Environnement

1) Rénovation Mairie : validation de la Maîtrise d'œuvre

Après avoir pris connaissance des propositions pour la maîtrise d'œuvre du dossier de rénovation de la Mairie, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité**, décide de valider la proposition d'honoraires du Cabinet Interstices pour la Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la Mairie, pour un montant total de 33 150 € HT, comprenant une mission de base pour 24 225 € (9,50 % du coût des travaux) et les options suivantes : Exe partiel pour 3825 €, soit 1,50 % et une mission OPC pour 5100 €, soit 2 % du coût des travaux.

2) Avenue de la Liberté : validation pour le choix de l'entreprise

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres faite par le bureau d'études 2LM en date du 3 Février 2015, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité**, décide de valider l'offre de l'entreprise CHARIER TP SUD retenue pour l'aménagement de l'Avenue de la Liberté avec la solution de base et les options 1 (trottoirs en enrobé beige) et 2 (création de plateaux surélevés) pour un montant total de 102 430 € HT.

3) Dossier PLU : avenant du Cabinet G2C

Vu le marché initial notifié le 13/11/2012 au Cabinet G2C dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et prévoyant la durée d'exécution de 18 mois,

vu la suspension de la mission pendant les travaux de reprise du PPRL,

vu la reprise de la mission en date du 29/09/2014,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider l'avenant n°1 au marché initial, prévoyant ainsi une prolongation de la durée d'exécution du marché public jusqu'au 31 décembre 2015.

IV – Informations

1) Motion de soutien à la Profession de Notaire

Vu le projet de loi sur la croissance et l'activité présenté par Monsieur MACRON, Ministre de l'Economie qui concerne notamment la réforme des professions réglementées,

vu le projet de loi prévoyant notamment une liberté d'installation des notaires non maîtrisée, la suppression d'un tarif proportionnel et redistributif, l'ouverture des structures d'exercice des notaires à des capitaux extérieurs,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 15 pour, 2 abstentions et 2 contre, décide de valider la proposition de motion de soutien aux notaires de France.

2) Contentieux du Golf : Recours de la Coopérative de Sel

Les élus sont informés que, malgré la décision du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2014 validant le protocole d'accord avec M. PERRIN actant la fin du projet de création d'un golf, la Coopérative de Sel de l'île de Noirmoutier entend maintenir sa demande au titre des frais irrépétibles (avocat).

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 17h40.

La Secrétaire de Séance,
Sylvie THIBAUD

Le Maire,
Dominique CHANTOIN

